

PLAN D'ACTION: OBJECTIF DEUX - CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

PLAN D'ACTION - EN EU 2C

Protéger la paix et la réalisation des buts et objectifs de DD en encourageant et en surveillant les progrès relatifs aux accords de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement.

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Au moyen d'accords internationaux et de mécanismes de contrôle des fournisseurs, limiter la diffusion des armes nucléaires, biologiques et chimiques et s'employer à les éliminer, limiter les accumulations excessives d'armes conventionnelles susceptibles de menacer la sécurité régionale, restreindre le transfert de technologies militaires, promouvoir la transparence à l'égard de la paix et de la sécurité, et essayer de limiter la militarisation de l'espace.	On s'attend à une entente bilatérale de sécurité nucléaire entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), avant la fin de 1997.